



Procès-verbal
Réunion du conseil d'administration de la Caisse des écoles du 10^e arrondissement
Séance du 14 février 2022

Présents :

Monsieur ALGRAIN
Madame FONVIELLE
Madame CHEVY
Madame GIGLIETTA
Monsieur WATANABE-VERMOREL
Monsieur LEROUX
Madame LEONARD
Monsieur MONTLOUIS
Monsieur SBRIGLIO

Excusés :

Mme CORDEBARD
Madame DIABY
Madame DUMOULIN
Monsieur FORT
Madame LE BRET
Madame MERTANI
Madame PERNOT
Madame RIOUX
Madame MERTANI
Monsieur GUTTERMAN

1- Présentation du Débat d'orientation budgétaire.

Madame LILIENTFELD-MAGRY rappelle très succinctement que l'année 2021 si elle s'est mieux déroulée que 2020, a néanmoins été délicate, au regard de la gestion du personnel que des prévisions de dépenses notamment alimentaires.

La rentrée de septembre 2021 a été délicate pour les agents de la Caisse en raison notamment d'absences liées à des périodes d'isolement suite à des retours de pays classés à risque

Madame LILIENTFELD-MAGRY indique que la rentrée de janvier 2022 a également été très perturbée : beaucoup d'élèves et d'agents absents, soit malades, soit en éviction car cas contacts.

Au regard des prévisions et du budget voté, la crise a entraîné une diminution des recettes de 416.938,06 €, partiellement compensée par la diminution des dépenses alimentaires (-55.515 €) et la diminution de frais de personnel (-126.244,47 €)

Depuis le début de l'année 2022, l'épidémie a été très marquée, entraînant absence des élèves et du personnel et baisse des participations familiales.

L'exercice budgétaire 2022 s'inscrit dans le cadre d'une nouvelle convention d'objectifs signée avec la Ville de Paris en décembre 2021.

Les activités de la Caisse dans le domaine social sont poursuivies pour ce qui concerne les bons vestiaires distribués aux familles relevant des tranches 1 et 2.

Pour les séjours d'été, la Caisse des écoles s'est portée volontaire pour expérimenter un partenariat avec la Ville de Paris. Par convention, les processus de marchés publics et de réservation de séjours se voient radicalement modifiés et pris désormais en charge par la Ville.

Pour 2022, le constat est encore une diminution du nombre d'inscrits et les projections d'effectifs de la lettre de cadrage sont très optimistes au regard des chiffres observés.

En effet, la baisse des effectifs scolaires a été très marquée à la rentrée de septembre 2021.

Ces pertes d'effectifs sont amplifiées par la généralisation du télétravail qui permet à certaines familles de venir chercher leur enfant le midi.

En 2022, les recettes des prestations séjours correspondant aux séjours de 2021 ont été perçues alors qu'aucune dépense ne sera engagée.

En terme de personnel, 2022 sera marquée par l'application du nouveau protocole du temps de travail.

La durée du temps de travail reste à 1.607 heures pour le personnel non opérationnel, mais pour le personnel opérationnel des centres de cuisson un critère de pénibilité de 6 jours a été attribué .

En 2022, le contrôle des coûts, notamment celui des denrées alimentaires, sera strictement observé, sans diminuer la qualité des repas servis.

Le nouveau plan d'alimentation durable de Paris est ambitieux et vise à atteindre 100% d'alimentation durable, dont 50 % de produits locaux et de proximité à l'horizon 2026.

La Caisse des écoles poursuit en 2022 son engagement dans l'augmentation des produits sous signe de qualité.

Les cahiers de charges et les bordereaux de prix unitaires des marchés qui seront lancés courant 2022 ont été travaillés en ce sens, faisant la part belle aux produits bio et labellisés.

Le recours à des produits locaux - soit dans un périmètre des 250 km autour de Paris - figure également parmi les objectifs.

En 2022 est prévue la poursuite des engagements pris dans le cadre de la démarche Mon restau responsable.

De plus, s'engageant plus loin pour une restauration collective durable, biologique, locale et saine, la Caisse des écoles vise la labellisation Ecocert en cuisine.

La caisse vise le niveau 2 de labellisation est visé (sur 3), ce qui implique 30% de bio minimum et 30 composantes par mois ; au moins 4 composantes bio et locales de la fourche à la fourchette par mois ; plus de formations des cuisiniers, plus de consommation de fruits et légumes de saison, des actions de lutte anti gaspillage et la gestion globales des déchets.

En 2022, les travaux sur la consommation carbone de la Caisse, débutés en 2019, seront approfondis. En effet, la Caisse s'aligne sur les recommandations basses du GEMRCN pour la présentation de viandes non hachées de boucherie qui sont les plus consommatrices de carbone. La marge de manœuvre pour diminuer l'impact carbone des repas est donc mince, la Caisse présentant très régulièrement des menus à 5 composantes pour garantir un équilibre nutritionnel satisfaisant.

Menus végétariens : l'enjeu 2022 est d'offrir de nouvelles recettes permettant une diversité optimale.

La lutte contre le gaspillage alimentaire est également un axe de travail important pour l'année à venir, notamment sur la juste consommation de leur plateau par les enfants.

Gaspillage : L'année 2022 aura pour objectif de poursuivre les actions en faveur de la diminution du gaspillage plateau enfant, afin qu'à moyen terme, des ajustements côté production puissent être réalisés ;

Collecte des bio déchets : En 2022, il est prévu de mettre en place le tri et la collecte dans un nouveau collège (Françoise Séligmann).

Sortie du plastique : En fin d'année 2022, les réfectoires ne comporteront plus de vaisselle à base de plastique.

Monsieur ALGRAIN rappelle l'importance. d'Eco cert

Les orientations budgétaires

2021 : Lors du vote du budget 2021, le déficit prévisionnel de fonctionnement était de 507.342€. Il est attendu à hauteur de 568.712 €

Un déficit de -290.532 € est à prévoir pour 2022.

Les recettes :

Toutes recettes confondues, elles sont estimées à 7.604.141 €, augmentant de 5,82 % par rapport à 2021.

Les deux grandes assiettes de recettes sont les participations familiales et les subventions.

Les participations familiales :

Le constat de la rentrée 2021 est d'une diminution réelle plus importante en maternelle et en élémentaire que prévu par la lettre de cadrage.

Les participations familiales 2022 seront donc fortement impactées par les évolutions d'effectifs, d'autant que la répartition par tranche connaît une évolution défavorable.

Liées au nombre de repas servis aux élèves les jours de classe et à la répartition de ceux-ci par tranche tarifaire, elles devraient évoluer de +10,61 % par rapport à 2021.

Monsieur LEROUX rappelle qu'en 2010 la tranche 1 était de 5% alors qu'elle sera de 10% cette année.

Les catégories supérieures n'augmentent pas donc les catégories moyennes tombent vers le bas.

Il note également une augmentation du prix de revient des repas dans des proportions assez élevées soit +39% par rapport à 2019.

Madame LILIENTFELD-MAGRY rappelle que les frais fixes restent importants.

Elle met en avant l'augmentation du prix des denrées alimentaires et la présentation de 2 fruits bio / semaine qui ne sont pas compensés par la subvention AGRIMER. En effet celle-ci ne couvre pas la différence de prix entre le conventionnel et le bio.

Elle ajoute également que dans la part alimentaire étaient comptés les piques niques. En abandonnant les fournisseurs extérieurs pour le fait-maison, la caisse a gagné 80 000 €.

Pour 2022, on a lancé les marchés et on s'attend au pire. Déjà tout le dernier trimestre, il y a eu des révisions de prix que nous n'avons pas toutes acceptées. Pour certains fournisseurs notamment la volaille, il y a eu plusieurs avenants. Les précédents marchés étaient basés sur l'indice « rungis » et pas celui de la volaille.

De la même façon les indices pour les surgelés et la volaille étaient basés sur des indices INSEE maintenant ils sont sur des indices plus spécifiques.

Les subventions de la Ville :

La subvention 2022 relevant de la convention 2022/2024 ne s'applique qu'à la restauration scolaire, et inclut les objectifs d'alimentation durables retenus.

De 4.459.755 €, elle est en augmentation de 2,46 %

Les dépenses :

Les grands postes de dépenses de fonctionnement demeurent ceux liés aux achats alimentaires (23%) et aux dépenses de personnel (58%).

Les dépenses alimentaires :

Elles sont prévues en augmentation de 6,77 % par rapport à 2022.

En 2021, la présentation de menus à 4 composantes a été quasi systématique pour alléger les tâches en raison des protocoles sanitaires à appliquer. Toutefois, depuis la rentrée de septembre 2021 le rythme est revenu à 4 à 5 menus à 4 composantes sur une période de 20 jours.

Les coûts unitaires ont également évolué en raison de la crise, les augmentations de matière première ayant été conséquentes.

Ces éléments n'ont pas nui à l'accroissement en volume des achats de produits sous signe de qualité (issus de l'agriculture biologique, sous Label Rouge, MSC).

La valeur des produits sous signe de qualité est passée de 982.917,96€ en 2017 (45% des achats hors pique-niques) 1.293.901,01 € en 2021 (74,81 %).

L'objectif 2022 est de poursuivre les actions engagées qui contribuent à l'augmentation des produits relevant de l'alimentation durable, tout en maîtrisant les coûts.

Dans le cadre de son inscription au programme « Fruit à l'école » proposé par France Agrimer, la Caisse prévoit une subvention de 60.000 € à ce titre en 2022.

Le montant de la part alimentaire de 2021 avait été fixé à 1,82 €. Le réalisé est de 1,95 €.

Au regard des projections, il est proposé de fixer la part alimentaire 2022 à 1,96 €.

Les dépenses de personnel :

Elles sont attendues à hauteur de 4.545.141 €, en augmentation de 4,46 % par rapport à 2021.

En 2022 :

Augmentation du SMIC en année pleine représentera + 38.000 € ;

Revalorisation indiciaire dont le montant n'est pas connu est également à prévoir ;

1 départ en retraite;

5 congés bonifiés attendus, pour un montant de 6.500 €.

En annexe 1 figurent les estimations relatives aux Nouvelles Bonifications Indiciaires (N.B.I, prime versée aux agents recevant du public) et celles relatives aux avantages en nature.

Les dotations aux amortissements

Ce poste se stabilise à 213.451 €, pour les immobilisations incorporelles et corporelles :

Au regard de l'ensemble de ces éléments de dépenses, le prix de revient du repas serait le de 8,26 € :

Les charges de gestion courante :

En 2021, un effort supplémentaire a été réalisé pour apurer les créances éteintes par la déchéance quadriennale.

Le montant des excédents budgétaires de fonctionnement constatés fin 2019 (120.996 €) étant affecté à cet apurement, portant la dépense 2021 à 248.967,90 €.

Une inscription de 130.000 € est prévue pour 2022.

Trésorerie, impayés cumulés :

Les Reste à recouvrer (RAR) diminuent d'année en année (1.353.667 € à fin 2017, 868.221 € à fin 2021).

Les dépenses d'investissement prévues sont stables, à 160.000 €.

Un résultat positif de 84.401,2 € est attendu fin 2022.

Madame LIENFELD-MAGRY précise qu'en 2021, les dépenses ont été moins fortes que prévues, les commandes ayant été décalées dans l'attente d'une confirmation des participations familiales de fin d'année pour valider le plan de trésorerie. Par la suite, les délais

de fabrication n'ont pas permis de livraison des gros équipements (self de l'élémentaire Récollets) avant la fin de l'année.

En 2022, le programme d'investissement prévoit ce remplacement de matériel et le renouvellement d'autres équipements de moindre importance.

Monsieur ALGRAIN demande s'il n'y a pas de nécessité d'agir sur des équipements.

Madame LILIENFELD-MAGRY répond que non pour la caisse des écoles.

Par contre des restructurations sont prévues par la ville pour Vicq d'azir et Pierre Bullet.

Par contre le centre de cuisson Eugène Varlin situé en 2^{ème} position pour les travaux après Vicq d'Azir est passé en 3^{ème} position du fait de sa transformation en portage.

Madame LILIENFELD-MAGRY fait part de 2 bonnes nouvelles :

- L'augmentation des paiements dématérialisés
- L'intervention des huissiers à l'initiative du trésor public qui a fait baisser le taux d'impayé sur les factures anciennes de 9% à 5% en 2021.

Monsieur ALGRAIN demande si la part des prélèvements automatiques est importante.

Madame LILIENFELD-MAGRY répond que les prélèvements automatiques + les cartes bleues représentent 85.33% des paiements contre 82% en 2020.

Elle précise qu'on a atteint un certain plafond dans la dématérialisation.

Il est demandé quelle sont les disponibilités financières en section de fonctionnement.

Madame LILIENFELD-MAGRY répond 1 million d'euros en 2020 et 76 000 € en 2021.

Il est prévu 186 000 euros fin 2022.

Elle ajoute qu'il pourrait être envisagé de faire un transfert de la section d'investissement où il devrait y avoir 600 000 € fin 2022.

Madame CHEVY demande que fera la caisse une fois les recettes épuisées.

Madame LILIENFELD-MAGRY répond que la ville prendrait le relai sous forme de versement d'une subvention exceptionnelle.

Elle informe que certaines caisses des écoles ont déjà demandé une subvention exceptionnelle pour finir leur année.

La caisse des écoles devrait finir 2022 sans y avoir recours même si c'est juste.

Madame CHEVY demande à Monsieur ALGRAIN si les effectifs continuent à baisser l'année prochaine.

Monsieur ALGRAIN espère que cela va se stabiliser en maternelle.

Le Conseil d'Administration entérine le fait que le débat d'orientation budgétaire lui a été présenté.

2 -Délibération autorisant la Caisse des écoles du 10e arrondissement à adhérer à la convention unique de groupement de commandes pour l'achat de fournitures, services et travaux couvrant les besoins relatifs au fonctionnement des services et de ses membres, et à signer l'avenant intégrant la Caisse des du 10e au groupement.

Les Etablissements publics autonomes, les Caisses des écoles lancent leurs marchés publics de fournitures courantes et de services.

Par soucis de simplification et d'uniformisation, la Ville de Paris, qui a déjà constitué des groupements de commandes pour les directions et certains budgets annexes propose aux Caisses des écoles d'intégrer le groupement.

Ce groupement de commande dont la Ville de Paris est le coordonnateur, permettra de réaliser des économies d'échelle en mutualisant les coûts fixes, et grâce au volume accru des commandes, il permettra également d'obtenir de meilleurs prix.

Les membres pourront bénéficier ponctuellement de l'expertise de la Direction des Finances et des Achats, chargée de fournir aux services de la Ville de Paris l'appui juridique et technique nécessaire aux achats de fournitures, services et travaux.

Monsieur LEROUX s'interroge sur le marché d'électricité.

Madame LILIENTELD-MARGRY répond que lorsque la ville lancera le marché, elle demandera si la caisse des écoles est intéressée. Cela peut être intéressant.

Par contre, elle ajoute que les marchés de fourniture cela n'est pas intéressant.

La délibération est adoptée à l'unanimité.